une commission de trente membres, chargée de présenter des projets de loi sur les attributions des pouvoirs publics et sur la responsabilité ministérielle. M. Dufaure, en soutenant la politique de M. Thiers, restait comme toujours essentiellement réactionnaire. Il avait peuplé la magistrature d'hommes appartenant aux anciens partis, y compris les bonapartistes, éliminant avec soin les républicains. Dans un discours qu'il prononça le 14 décembre 1872, au sujet des pétitions demandant la dissolution de la Chambre, le ministre de la justice prit en quelque sorte à tâche d'annihiler le fameux message du 13 novembre, parla du gouvernement de la République comme d'un gouvernement « provisoire, » du nom de République comme d'un épouvantail, fit pleuvoir des épigrammes acérées sur les représentants de la gauche, sur « les personnalités voyageuses, » et descendit de la tribune au milieu des frénétiques applaudissements des droites. Son langage ne fut pas moins malheureux dans son discours du 15 janvier 1873, au sujet de la démission de M. de Bourgoing, ambassadeur de France près du pape, surtout lorsqu'il parla des obligations éternelles qui enchaînaient la France à la cause pontificale et des nécessités momentanées qui nous forçaient à ménager l'Italie. Ce fut également pour plaire aux droites que, dans son discours du 1er mars, au sujet des résolutions de la commission des Trente, il se prononça pour que l'Assemblée ajournât à une autre époque le moment où elle se prononcerait sur la forme définitive du gouvernement. Ce fut dans le même discours qu'il appuya la déplorable loi contre la municipalité lyonnaise (4 avril), loi qui devait avoir pour conséquence inattendue de fournir à la réaction un prétexte pour renverser M. Thiers.

Le 19 mai, jour où l'Assemblée commençait une nouvelle session, M. Thiers constituait un nouveau cabinet dans lequel M. Dufaure conservait son portefeuille et la vice-présidence du conseil. Quatre jours après, le 23 mai, M. de Broglie, le chef de la coalition des anciens partis décidés à renverser le président de la République, prononça un discours dans lequel il accusa le gouvernement de ne pas faire prévaloir une politique résolûment conservatrice, c'est-à-dire monarchique. M. Dufaure se chargea de lui répondre. Après avoir, selon son habitude, attaqué avec une extrême âpreté la politique radicale, il exposa comment, depuis les dernières élections, il en était arrivé, avec M. Thiers, à comprendre que, pour lutter contre les périls signalés par M. de Broglie, il fallait un gouvernement définitif, et que c'était pour ce motif que le ministère, en proposant à l'Assemblée de voter un ensemble de lois constitutionnelles, lui demandait de reconnaître le gouvernement républicain qui, seul, pouvait empêcher les masses de se jeter du côté du parti radical. Le lendemain, M. Thiers était renversé du pouvoir par 16 voix de majorité, et M. Dufaure annonça à la Chambre la démission du cabinet (24 mai 1873). Comme député, il avait voté pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la pétition des évêques, le traité douanier, contre les amendements Barthe et Keller, l'impôt sur les bénéfices, etc.

Redevenu simple député après le 24 mai 1873, M. Dufaure vota tantôt avec le centre gauche, tantôt avec le centre droit. Le 2 juillet, il demanda qu'on mît à l'ordre du jour les lois constitutionnelles. Il se prononça contre la circulaire Pascal, contre la liberté des enterrements, pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur et attaqua, dans un discours, la proposition de proroger pour sept ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon (novembre 1873). En 1874, il s'abstint de voter lors de la chute du cabinet de Broglie, parla sur les nouveaux impôts, sur la loi électorale politique, appuya dans un discours la proposition Périer (23 juillet) et vota la proposition Maleville. Au mois de février 1875, il prit part à la discussion de la loi constitutionnelle, défendit l'amendement Wallon et vota la constitution du 25 février qui reconnaissait la République.

Le 10 mars 1875, un nouveau ministère ayant été constitué sous la vice-présidence de M. Buffet, M. Dufaure consentit à y entrer et à prendre le portefeuille de la justice. Scrupuleux observateur de la légalité, il signala son arrivée au pouvoir en adressant aux procureurs généraux une circulaire dans laquelle il leur traçait les devoirs imposés à tous par la constitution républicaine. M. Dufaure représenta dès ce moment dans le cabinet, avec M. Léon Say, la politique constitutionnelle, pendant que M. Buffet, ministre de l'intérieur, et ses collègues continuaient la politique cléricale et antirépublicaine à outrance suivie depuis le 24 mai 1873. Au mois de mai 1875, il présenta à l'Assemblée les projets de loi relatifs aux pouvoirs publics, à l'élection du Sénat et à l'élection de la Chambre des députés. Le 15 juillet, répondant aux attaques de M. Rouher, au sujet de l'enquête sur les faits relatifs au fameux comité de l'Appel au peuple, il prit avec énergie la défense du préfet de police et du procureur général, et il termina par ces mots : « Je n'admettrai jamais qu'après ce qui a été dit et écrit, un gouvernement fût sans souci et fermât les yeux sur les tendances et les projets manifestés par le comité de l'Appel au peuple, et qu'il ne fût pas prêt à les repousser comme tout projet de nature à effrayer la société. » Le 10 octobre, M. Dufaure établit des concours pour les places d'attaché à la chancellerie et au parquet de Paris. Le mois suivant, il déposa un projet de loi sur la répression des délits qui peuvent être commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication et sur la levée de l'état de siége. Ce projet était naturellement inspiré par les idées dominantes du cabinet, c'est-à-dire par ce sentiment de défiance excessif envers la liberté, que M. Dufaure partageait, du reste, avec M. Buffet. Le ministre de la justice prit, au mois de décembre, une part active à la discussion de cette loi, qu'il commenta dans une circulaire adressée aux procureurs généraux le 7 janvier 1876. Au mois de novembre précédent, à l'occasion de la loi électorale politique, M. Dufaure avait combattu, avec son âpreté et sa rudesse habituelles, le scrutin de liste, demandé par les gauches.

Le 30 janvier 1876, M. Dufaure, bien qu'il se fût associé à la détestable politique de M. Buffet, obtint l'appui des républicains aux élections sénatoriales dans la Charente-Inférieure. Il échoua, quoiqu'il fût président du conseil général de ce département. Plus heureux lors des élections pour la Chambre des députés, il fut élu presque à l'unanimité des suffrages exprimés dans l'arrondissement de Marennes, par 8,268 voix, le 20 février 1876. Le pays, qui venait de donner une majorité énorme au parti républicain, avait condamné en même temps la politique cléricobonapartiste de M. Buffet et repoussé le chef du cabinet partout où il avait posé sa candidature. En présence de cette grande manifestation de l'opinion, M. Buffet dut donner sa démission. En attendant la formation d'un nouveau ministère, M. Dufaure le remplaça en qualité de vice-président du conseil et de ministre de l'intérieur par intérim (23 février). Le maréchal de Mac-Mahon le chargea, peu après, de constituer un cabinet, dans lequel il prit le portefeuille de la justice et des cultes, avec le titre nouveau de président du conseil, pendant que M. Ricard, un républicain sincère, prenait le portefeuille de l'intérieur (9 mars 1876). Appelé à représenter le gouvernement lors de la transmission des pouvoirs par l'ancienne Assemblée aux Chambres nouvelles, M. Dufaure prononça l'allocution suivante : « Nous sommes délégués par M. le président de la République, mes collègues et moi, pour recevoir de vos mains le pouvoir exécutif avec ses devoirs et ses prérogatives, tel qu'il lui est attribué par la constitution républicaine du 25 février. Nous avons mission de vous déclarer en même temps qu'il a l'intime confiance qu'avec l'aide de Dieu et le concours des deux Chambres, il ne l'exercera jamais que conformément aux lois, pour l'honneur et pour l'intérêt de notre grand et bien-aimé pays. »

M. Dufaure se trouvait à la tête du premier ministère qui acceptait nettement les institutions républicaines et marchait d'accord avec la grande majorité du pays. On pouvait espérer que la France allait voir s'ouvrir enfin une ère de calme, d'apaisement et de prospérité. Mais pour que ces espérances pussent se réaliser, il était nécessaire que l'accord fût complet entre le pouvoir exécutif et les deux Chambres. Par malheur, ce qui dominait dans l'entourage du chef de l'Etat, c'était l'esprit de réaction, représenté par les hommes des anciens partis, et la volonté bien arrêtée d'empêcher la République de s'implanter. Ce même esprit était celui qui dominait, d'autre part, bien qu'à une très-faible majorité, dans l'une des Chambres, le Sénat. De là les tiraillements qui se produisirent dès la première heure, la difficulté de procéder à des réformes et l'impuissance du ministère à choisir librement un personnel administratif parmi ceux qui voulaient l'affermissement des institutions nouvelles. Dans le ministère, composé d'anciens membres du centre gauche, M. Dufaure représentait, par goût et par tempérament, l'esprit de résistance aux innovations les plus modérées. Aussi ne tarda-t-il point à entrer en lutte sourde avec la majorité républicaine de la Chambre des députés, qui se montrait du reste pleine de prudence, de sagesse et d'esprit de conciliation. Au mois de mai 1876, il combattit toutes les propositions d'amnistie présentées en faveur des hommes qui avaient pris part aux événements de la Commune. Au mois de juin, il combattit la proposition faite par M. Naquet d'abolir la loi de 1792 sur le jury, et répondit avec autant d'esprit que de vigueur à l'interpellation de M. Laroche-Joubert, bonapartiste, qui demandait ce que le gouvernement se proposait de faire dans l'intérêt du plus grand nombre. Il défendit au Sénat, le 21 juillet, la proposition faite par M. Waddington et votée par la Chambre, de rendre à l'État la collation des grades universitaires; mais il ne put faire adopter cette disposition, combattue avec acharnement par les ultramontains. Le 11 août, il fut élu sénateur à vie, à la place de M. Casimir Périer, par 161 voix, contre M. Chesnelong, qui en eut 109. A cette époque, le président du conseil publia plusieurs circulaires qui attirèrent l'attention. Dans l'une, datée du 15 août, il engagea les magistrats à travailler et à rédiger des mémoires ou des ouvrages sur des points de jurisprudence, d'histoire du droit, etc. Dans une autre, il rappela aux préfets les règlements relatifs aux traitements des desservants et des vicaires fictifs. Dans une troisième, adressée aux procureurs généraux, il leur ordonna de veiller à l'exécution de l'ordonnance qui interdisait aux notaires de se livrer à aucune spéculation de bourse ou opération de commerce (oct. 1876).

A la Chambre, M. Dufaure combattit particulièrement les réformes présentées par la commission du budget relativement au traitement des aumôniers militaires et à une réduction sur le crédit applicable aux cours d'appel. Il répliqua d'une façon très-dure et très-cassante à une question faite par M. Talandier, qui se plaignait des sévérités du parquet envers les journaux républicains, pendant que l'impunité était assurée à des journaux hostiles à la République (18 novembre). Quelques jours plus tard, le 25 novembre, il attaqua avec une extrême ardeur un projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat, proposé par M. Talandier; puis, répondant à un discours prononcé la veille par le prince Napoléon, il prit avec chaleur la défense du clergé, nia que la puissance cléricale fût à un degré quelconque menaçante et affirma, à la stupéfaction générale, que les évêques n'avaient pas d'autres principes que les principes de la déclaration de 1682. Le désaccord entre la Chambre et lui s'accentua à plusieurs reprises pendant toute la discussion du budget. M. Gatineau ayant déposé un projet de loi demandant la cessation des poursuites contre les hommes compromis, cinq ans auparavant, dans le mouvement communaliste, le ministre de la justice repoussa devant la Chambre les trois articles du projet de la commission (3 novembre). Ce projet ayant été voté, il fit connaître à la commission du Sénat, chargée d'examiner la loi adoptée par la Chambre des députés, les dispositions qu'il voulait lui substituer. Dans la discussion publique qui eut lieu à ce sujet le 1er décembre, M. Dufaure se rallia à un amendement présenté par M. Bertauld; mais la majorité sénatoriale le repoussa. Se voyant en minorité dans les deux Chambres, il donna sa démission de ministre et de président du conseil, et il fut remplacé, le 12 décembre 1876, par M. Jules Simon comme président du conseil et par M. Martel comme garde des sceaux. A partir de ce moment, il continua à siéger au Sénat, appuyant de ses votes le nouveau ministère. Lorsque, par son message du 16 juin 1877, le maréchal de Mac-Mahon demanda au Sénat de prononcer la dissolution de la Chambre des députés, dans l'espoir d'obtenir du pays une majorité antirépublicaine, M. Dufaure se rangea du côté de la gauche et il vota, le 22 juin, contre la dissolution. Le 13 décembre 1877, à la suite du nouvel échec des partis monarchiques coalisés dans leur haineux et impuissant assaut contre la liberté et la République, il a été appelé à former un ministère parlementaire dans lequel il a pris le portefeuille de la justice et la présidence du conseil.

Dufaure (PORTRAIT DE M.), par Mlle Nélie Jacquemart. Quand on a lu un discours de M. Dufaure, on connaît presque sa personne. L'orateur, bien mieux que l'écrivain, se peint dans son style. M. Thiers nous révèle dans le sien la finesse et la vivacité de sa physionomie; M. Grévy, sa rigidité austère et froide; M. Jules Simon, sa souplesse; M. Gambetta, sa chaleur, sa crânerie et sa fougue méridionales. M. Dufaure, lui, est tant soit peu revêche au physique comme dans ses paroles : il est tout ironie et tout sarcasme. Mlle Jacquemart a eu beau le peindre au repos, on s'attend à le voir se dresser brusquement et donner un coup de boutoir. Il arrive de l'Assemblée ou du conseil des ministres. Il est assis dans un large fauteuil de chêne, garni de cuir, sur le bras duquel il a jeté son pardessus. Derrière lui est son portefeuille, bourré et bondé. Il est incliné en avant et légèrement replié sur lui-même, ses mains épaisses et noueuses entrelacées sur ses genoux. Son vêtement n'a rien de commun avec celui des gens qui passent leur vie à s'habiller et y dépensent toute leur intelligence. Il se compose d'une redingote faite de ce drap inusable que portaient nos grands-pères et dont le secret s'est perdu, d'un gilet à châle croisé, de couleur grise, et d'une grosse cravate de soie noire, nouée négligemment sous le col de la chemise, qui est relevé. Ses traits n'ont pas la moindre analogie avec ceux de l'Antinoüs; mais ils ont mieux que la beauté efféminée, banale et fade qui s'étale dans les *Keepsakes* et dans les devantures de coiffeurs : ils ont la beauté mâle, expressive et saisissante que toute physionomie reçoit du reflet d'une intelligence supérieure. Dans le front, couronné de cheveux gris et dont les plans larges retiennent la lumière, on sent fermenter la pensée. Les yeux, abrités sous d'épais sourcils dont l'un s'abaisse tandis que l'autre se relève, paraissent légèrement voilés, comme ceux d'un homme qui réfléchit et ne regarde rien; mais leur indécision est trompeuse, leur vague expression a quelque chose de félin : en réalité, ils observent, ils épient; qu'un adversaire, qu'une proie se montre, et ils lanceront des éclairs... La bouche suffirait, d'ailleurs, pour dementir l'apparente mansuétude du regard.

« On ne pouvait exprimer d'une façon plus sensible, plus saisissante l'éloquence railleuse, ironique, impitoyable de l'ancien garde des sceaux, a dit M. Chaumelin, à qui nous empruntons la description qui précède (*Bien Public* du 20 mai 1873). En traduisant avec cette énergie l'empreinte de la personne morale sur le masque extérieur, Mlle Nélie Jacquemart s'est élevée à la hauteur des véritables maîtres en l'art du portrait. Au point de vue de l'exécution matérielle, son œuvre n'a pas moins de vérité et de force. Je blâmerais pourtant le fond, dont la couleur violâtre est déplaisante; le ton des vêtements n'est pas irréprochable non plus; les jambes sont mal indiquées. Mais quelle finesse et en même temps quelle solidité dans les plans du visage! Avec quelle précision exempte de sécheresse sont accusés les moindres plis de la peau, les plus légères inflexions des muscles! et comme la lumière est savamment distribuée, chaude, franche et limpide sur la face, sobre et discrète sur les vêtements! » M. Paul de Saint-Victor n'a pas apprécié moins élogieusement ce portrait. « Cette tête chagrine et sagace, empreinte de l'ironie du bon sens, a le relief et l'aspect d'un buste, a-t-il dit. Le pinceau l'a creusée, scrutée, pénétrée comme ferait un pouce de sculpteur pétrissant l'argile. On ne saurait mettre plus d'énergie dans le modelé ni de signification dans la ressemblance. » Suivant M. Ch. Clément, il semble que Mlle Jacquemart ait trop insisté sur quelques traits caractéristiques de la physionomie de M. Dufaure. « C'est bien ce type un peu rustique de l'avocat et de l'orateur que nous connaissons, où il y a tant de finesse et de volonté. Il ne fallait sans doute pas faire de M. Dufaure un Adonis; mais il est à craindre qu'à force d'affirmer et de préciser, Mlle Jacquemart n'ait un peu dépassé le but et chargé son modèle. » Tout en admirant « le relief vivant de cette tête étrange et intelligente, si consciencieusement étudiée, » M. G. Lafenestre a exprimé le regret que l'ossature ne se fasse pas assez sentir sous la peau. Quoi qu'il en soit, le portrait de M. Dufaure peut être regardé comme l'œuvre capitale de Mlle Jacquemart et comme une des productions les plus intéressantes de l'art contemporain.

DUFAURE DU BESSOL (Joseph-Arthur), général français, né à Beaulieu (Corrèze) en 1828. Il s'engagea à dix-neuf ans et fut admis peu après à l'Ecole de Saint-Cyr, d'où il sortit en 1851 avec le grade de sous-lieutenant. Attaché d'abord à la légion étrangère, puis à un bureau arabe (1853), il fit ensuite la campagne de Crimée, devint capitaine en 1855, prit part à la guerre d'Italie, pendant laquelle il fut blessé à Magenta (1859) et servit à la tête d'une compagnie du 3e zouaves pendant la guerre du Mexique, où sa bravoure le fit citer, à deux reprises, à l'ordre du jour de l'armée (1864). Chef de bataillon en 1865, il fit partie de l'armée du Rhin après la déclaration de guerre à la Prusse, reçut une blessure à la bataille de Rezonville et fut promu lieutenant-colonel le 12 septembre 1870. S'étant échappé de Metz lors de la capitulation de Bazaine, il se mit à la disposition du gouvernement de la Défense, qui le nomma colonel et lui confia le commandement d'une brigade de l'armée du Nord, sous les ordres de Faidherbe (7 novembre). M. Dufaure du Bessol fut blessé à Amiens. Il livra les combats de Mézières et de Villers-Bretonneux, fut nommé général de brigade à titre provisoire, prit le commandement de la 2e division du 22e corps et assista aux batailles de Pont-Noyelles, de Bapaume et de Saint-Quentin, où il reçut une nouvelle blessure. Le 16 septembre 1871, il a été maintenu dans son grade de général de brigade. Cette même année, il fut nommé membre du conseil général de la Corrèze, qui le choisit pour vice-président. Ce brave officier est commandeur de la Légion d'honneur et commandant d'une brigade du 17e corps d'armée.

DUFAY (Jean-François-Charles), médecin et homme politique français, né à Blois en 1815. Il étudia la médecine à Paris, où il passa son doctorat en 1845, puis il retourna dans sa ville natale, où il exerça son art. En 1848 et 1849, M. Dufay fut rédacteur en chef du *Républicain de Loir-et-Cher*. Médecin des épidémies à cette époque, il fit preuve pendant le choléra de 1849 d'un dévouement qui lui valut une médaille d'argent. Il devint ensuite médecin des prisons et des Enfants assistés, membre du comité central d'hygiène publique, président de l'Association médicale de Loir-et-Cher, membre de l'Association scientifique de France, de l'Association française pour l'avancement des sciences et maire de Blois (1871). M. Dufay, dont les opinions républicaines étaient bien connues, fut élu, le 2 juillet 1871, député de Loir-et-Cher à l'Assemblée nationale par 30,443 voix. Il alla siéger dans le groupe de la gauche républicaine, vota contre la pétition des évêques, pour la proposition Rivet, contre le pouvoir constituant, pour le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien des traités de commerce, la proposition Feray, la dissolution de la Chambre, contre la loi sur la municipalité lyonnaise, pour M. Thiers le 24 mai 1873. Sous le gouvernement de combat, il se prononça avec énergie contre les tentatives de restauration monarchique et fit au ministère une opposition constante. Il vota ensuite contre le septennat, contribua à la chute du cabinet de Broglie, se prononça pour les propositions Périer et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, contre la politique de M. Buffet, etc. Lors des élections pour le Sénat, il fut porté candidat par les républicains dans le Loir-et-Cher; mais il échoua, au second tour de scrutin, contre le général Riffault, qui obtint 8 voix de plus que lui. Le 20 février suivant, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans la 1re circonscription de Blois. « Tous mes votes à l'Assemblée nationale, dit-il dans sa profession de foi, ont prouvé mon dévouement aux institutions démocratiques. J'ai accepté en votre nom la constitution du 25 février 1875 parce qu'elle a été une œuvre de transaction, un acte d'apaisement, mettant fin aux inquiétudes dont la nation souffrait depuis quatre ans. » Elu par 10,847 voix contre M. Salvat-Péan, se disant constitutionnel, il a continué dans la Chambre nouvelle à siéger à gauche, et il a constamment voté avec la majorité républicaine. M. Dufay a signé, le 18 mai 1877, le manifeste des gauches contre le maréchal de Mac-Mahon, recommençant la politique de combat contre les républicains, et il a voté, le 19 juin suivant, l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou. La Chambre des députés ayant été dissoute, M. Dufay fut réélu à Blois le 14 octobre 1877, par 12,051 voix. Le docteur Dufay a collaboré à divers journaux, l'*Union médicale*, la *Gazette hebdomadaire*, la *Lancette*, etc., et publié des mémoires sur le *Choléra*, l'*Ethérisation*, la *Fièvre typhoïde*, l'*Hydrothérapie*.

***DUFOUR** (Guillaume-Henri), général suisse. — Il est mort à Genève le 12 juillet 1875. On a publié de lui : *Campagne du Sonderbund et événements de* 1856, avec une notice biographique, cartes et portraits (1875, in-8°).

DUFOUR (Charles), archéologue français, né à Amiens en 1816. Il fit ses études de droit à Paris, puis revint dans sa ville natale, où il acheta une charge d'avoué. M. Dufour s'est adonné à des travaux archéologiques et bibliographiques, et il est devenu administrateur du musée d'antiquités d'Amiens. Il fait, en outre, partie de la Société des antiquaires de Picardie, et il a été membre du conseil général de la Somme. Outre des articles publiés dans les *Mémoires* de la Société des antiquaires de Picardie, on lui doit divers travaux, notamment : *Essai bibliographique sur la Picardie* ou *Plan d'une bibliothèque spéciale* (Amiens, 1850-1855, 2 vol. in-8°).

DUFOUR (Jean), homme politique français, né à Issoudun (Indre) en 1822. Il étudia le droit à Paris, où il fut reçu licencié, puis il acheta en 1848 une charge de notaire dans cette ville. En 1860, il fut nommé adjoint, et en 1865 maire du IIe arrondissement de Paris, fonctions qu'il remplit jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870. Membre du conseil général de l'Indre, il posa sa candidature à l'Assemblée nationale dans ce département le 8 février 1871 et fut élu député par 39,070 voix. M. Dufour siégea d'abord au centre gauche, mais il ne tarda pas à passer au centre droit réactionnaire. Il vota pour les préliminaires de paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, et se joignit aux monarchistes qui renversèrent M. Thiers le 24 mai 1873. Le gouvernement de combat trouva en M. Dufour un adhérent toujours prêt à voter les mesures de réaction destinées à renverser la République et à imposer à la France la monarchie. Après l'avortement des intrigues royalistes, M. Dufour se prononça pour le septennat, se rangea du côté de M. de Broglie le 16 mai 1874, repoussa les propositions Périer et Maleville, puis il vota la constitution du 25 février 1875, la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Lors des élections du 20 février 1876, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement d'Issoudun, mais il échoua devant M. Alfred Leconte, républicain, et il rentra dans la vie privée.

DUFOUR (Valentin-Charles), archéologue, né à Paris en 1826. Elève des petits séminaires de Noyon et de Paris, il étudia la théologie au séminaire de Saint-Sulpice, et il fut ordonné prêtre. L'abbé Dufour suivit pendant quelque temps les cours de l'Ecole des chartes, et, tout en exerçant son ministère à Paris, il s'adonna à des travaux archéologiques. En 1866, il fut nommé sous-bibliothécaire de l'Hôtel de ville. Pendant le siége de Paris, il se fit attacher comme aumônier à un bataillon des éclaireurs de la Seine. La bibliothèque de l'Hôtel de ville ayant été brûlée pendant la Commune, l'abbé Dufour perdit l'emploi qu'il y occupait et rentra dans le clergé de Paris. Outre des articles et des études insérés dans le *Bibliophile français*, le *Bulletin du bouquiniste*, la *Revue universelle des arts*, les *Comptes rendus des congrès scientifiques*, etc., il a publié : le *Calendrier des confréries de Paris*, avec Le Masson; les *Charniers des églises de Paris* (1866, in-8°); *Une question historique, l'hippophagie* (1868, in-18), écrit dans lequel il préconise l'alimentation par la viande de cheval; *Recherches sur la danse macabre peinte en* 1425 *au cimetière des Innocents* (1873, in-4°); la *Danse macabre des SS. Innocents de Paris, d'après l'édition de* 1484 (1874, in-8°), etc.

DUFOURNEL (Adéodat-Franç.-Alphonse), industriel et homme politique français, né à Arc (Haute-Saône) en 1808. Il se fit maître de forges à Gray, où sa grande situation lui valut d'être nommé membre de la Chambre des députés en 1842. Il siégea dans les rangs de l'opposition libérale constitutionnelle jusqu'en 1848 et prit part à la campagne réformiste. Elu, après la proclamation de la République, représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée constituante, M. Dufournel alla siéger à droite, avec la plupart des anciens libéraux qui se jetaient dans la réaction. Il fit partie du comité du travail, vota la constitution, puis appuya la politique de Louis Bonaparte. Réélu à la Législative, il vota avec la majorité monarchique et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Redevenu libéral sous l'Empire, il se porta candidat de l'opposition dans la Haute-Saône lors des élections pour le Corps législatif en 1869, mais il échoua complétement. Plus heureux le 8 février 1871, M. Dufournel fut élu dans ce département député à l'Assemblée nationale, par 24,200 voix. Il alla siéger dans le groupe Feray, sur les confins du centre gauche et du centre droit et ne prit que très-rarement la parole. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, contre le retour de l'Assemblée à Paris, etc. Le 24 mai 1873, il fit partie du petit groupe de députés qui signèrent la déclaration Target et contribuèrent à renverser M. Thiers. M. Dufournel, oubliant qu'il était redevenu libéral, vota les mesures de réaction proposées par le gouvernement de combat, pour le septennat, pour la loi contre les maires, pour le cabinet de Broglie le 16 mai 1874. Peu après, il appuya la proposition Périer, mais il repoussa la proposition Maleville. Vers cette même époque, il se joignit au groupe Lavergne et contribua à faire voter la constitution du 25 février 1875. Aux élections du 30 janvier 1876, il se porta candidat au Sénat dans la Haute-Saône. Dans une lettre qu'il rendit publique, il se défendit de vouloir renverser la République. « J'ai été fidèle à mon passé, y disait-il, en votant la constitution du 25 février. Je l'ai votée avec la clause de révision, car je ne me reconnais pas le droit d'enchaîner pour l'avenir la volonté de la France. Mais si, au mépris de cette volonté, des ambitions menaçaient de porter atteinte à cette constitution et de renverser la République conservatrice que nous avons en ce moment, je remplirais mon devoir comme je l'ai rempli en 1851. » Elu sénateur par 336 voix, M. Dufournel alla siéger dans le groupe dit des constitutionnels, et il vota le plus souvent avec la majorité réactionnaire. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon recommença, par son message du 18 mai 1877, la politique de combat contre les républicains, M. Dufournel n'hésita point à s'y associer en votant, le 22 juin suivant, la dissolution de la Chambre des députés.

***DUFRAISSE** (Marc-Etienne-Gustave), écrivain et homme politique français. — Il est mort à Paris le 22 janvier 1876, d'une maladie du cœur. Après la révolution du 4 septembre, il fut nommé membre de la commission d'organisation judiciaire. Après son arrivée à Tours, M. Gambetta, qui connaissait le talent et le républicanisme de M. Marc Dufraisse, résolut de l'envoyer dans le Midi pour y remplir une mission de politique conciliante. M. Esquiros, commissaire extraordinaire dans les Bouches-du-Rhône, ayant donné sa démission, M. Dufraisse fut chargé de le remplacer. Il arriva à Marseille le 16 octobre; mais il ne put prendre possession de son poste, les partisans de M. Esquiros ayant annoncé qu'une émeute éclaterait si ce dernier quittait Marseille. Nommé alors à la fois commissaire général dans les départements du Var, de la Savoie et de la Haute-Savoie et préfet des Alpes-Maritimes, il se rendit à Nice, où il remplaça M. Pierre Baragnon et reçut un excellent accueil. Dans une proclamation qu'il adressa aux habitants, on lisait ces paroles qui lui concilièrent toutes les sympathies : « Un magistrat de l'ordre nouveau serait inexcusable s'il imitait, au nom de la liberté, les procédés du régime violent d'où nous sortons. Le seul moyen, selon moi, d'asseoir la République sur une base solide, indestructible, c'est de prouver qu'elle veut, avec sincérité, et qu'elle peut, sans péril, respecter les garanties sociales et politiques consacrées par le droit public qui date de 1789. Les mesures illégales, les craintes que ces mesures font naître, les alarmes qu'elles propagent et entretiennent ne furent jamais pour aucun gouvernement, quelle qu'en ait été la forme, un gage de force et de durée. » M. Marc Dufraisse administra avec autant de tact que de sagesse et parvint à empêcher d'éclater le mouvement séparatiste qui s'était produit à Nice à la suite de nos revers. Il conserva ses fonctions jusqu'aux élections du 8 février 1871. Nommé alors député à l'Assemblée nationale à Paris par 101,688 voix et dans les Alpes-Maritimes par 13,362 voix, il vit cette dernière élection attaquée et annulée par la Chambre, mais il fut admis comme représentant de la Seine. M. Marc Dufraisse fit partie de la gauche républicaine, vota avec les républicains modérés et ne prit que rarement part aux discussions publiques. Il vota pour la paix, contre les prières publiques, contre l'abrogation des lois d'exil, pour la proposition Rivet, contre la pétition des évêques, pour le retour de la Chambre à Paris, pour la dissolution, contre la loi sur la municipalité lyonnaise. Lors de l'élection qui eut lieu dans la Seine en avril 1873, il se prononça publiquement pour la candidature de M. de Rémusat contre celle de M. Barodet. « J'estime, dit-il alors, qu'une élection rassurante, à Paris même, en cet ardent foyer d'opinions, et pourquoi ne l'écrirais-je pas? de passions démocratiques, mériterait et vaudrait à la République des sympathies et un concours sans lesquels nous serons impuissants à la créer. » Le 24 mai suivant, il vota pour M. Thiers, qui fut renversé. Sous le gouvernement de combat, M. Dufraisse fit une opposition constante. Lorsque, après l'échec des tentatives de restauration, les monarchistes décidèrent de prolonger les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, M. Dufraisse demanda dans les bureaux que l'on commençât par compléter l'Assemblée par des élections partielles, attaqua le projet présenté et se prononça énergiquement contre la demande de plébiscite faite par M. Eschasseriaux. Il vota contre le septennat, contribua à renverser le duc de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville, prononça, le 2 juillet 1874, un remarquable discours sur la loi électorale municipale et fit partie des députés qui se montrèrent les plus disposés à faire des transactions pour arriver à constituer la République et à faire adopter la constitution du 25 février 1875. Sous le ministère Buffet, il continua à faire de l'opposition, mais une opposition très-modérée, et il vota contre la loi sur l'enseignement supérieur.

DUFRENÉ (Hector-Auguste), ingénieur français, né à Orléans en 1836. Il suivit les cours de l'Ecole centrale des arts et manufactures, où il reçut le diplôme d'ingénieur civil. M. Dufrené a été attaché, comme ingénieur, à des ateliers de construction de machines. Outre des articles publiés dans les *Annales du génie civil* et les *Archives de l'industrie au* XIXe *siècle*, on lui doit : les *Droits des inventeurs en France et à l'étranger*, *conseils généraux*, *brevets d'invention*, *etc.* (1867, in-12); les *Métaux bruts à l'Exposition universelle de* 1867 (1867, in-8°); l'*Histoire du travail* (1869, in-8°); *Projet de construction d'un tunnel sous-marin* (1870, in-4°); *Un tunnel sous la Manche* (1870, in-8°); *Etudes historiques et philologiques sur l'origine et la formation des termes techniques* (1873); l'*Industrie et les classes laborieuses dans l'Inde aux temps védiques et brahmaniques* (1873); *Revue des inventions nouvelles* (1874, in-8°), etc.

***DUGAT** (Gustave), orientaliste français. — Il est attaché depuis quelques années à l'administration des prisons. Les derniers ouvrages qu'il a publiés sont : *Histoire des orientalistes de l'Europe du* XIIe *au* XIXe *siècle* (1868-1870, 2 vol. in-12), ouvrage estimé; *Cours complémentaire de géographie, histoire et législation des Etats musulmans* (1873, in-8°).

DUGLASSIE s. f. (du-gla-sî). Bot. Syn. de VOLKAMÉRIE.

DUGORTIE s. f. (du-gor-tî). Bot. Syn. de PARINARI.

***DUGUÉ** (Ferdinand), littérateur et écrivain dramatique. — Outre les pièces que nous avons citées, on lui doit : l'*Ile déserte*, comédie en trois actes (1848, in-8°); *Roquelaure*, drame en cinq actes (1852, in-12); le *Juif de Venise*, drame en cinq actes (1854, in-8°); les *Amours maudits*, drame en cinq actes (1855, in-4°); *André le mineur*, drame en cinq actes (1855, in-8°), avec Bonnefond; *William Shakspeare*, drame en six actes (1857, in-12); l'*Ambigu en habit neuf*, prologue d'ouverture (1858, in-4°); le *Monstre et le magicien*, drame en six actes (1861, in-8°); l'*Enfant de la Fronde*, drame en cinq actes (1862, in-12); les *Treize*, drame en cinq actes, avec Peaucellier (1868, in-12); les *Couteaux d'or*, drame en cinq actes (1869, in-12); *Ismène*, comédie en cinq actes et en vers (1873, in-8°); *Cocagne*, drame en cinq actes, avec Anicet-Bourgeois (1875, in-12); le *Juif de Venise*, drame en cinq actes (1876, in-4°); *Un drame au fond de la mer*, drame en cinq actes (1876), etc. On lui doit, en outre : les *Eclats d'obus*, poésies (1871, in-12); *Un bal à Berlin*, en vers (1874, in-8°); *Satires et poëmes* (1876, in-18).

***DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE** (Henri), administrateur et homme politique.—En 1870, il vota pour la guerre contre la Prusse, malgré les avertissements éloquents de M. Thiers, pendant que l'opposition se montrait contraire à cette terrible aventure, qui devait déchaîner sur la France tant de malheurs. Après le 4 septembre 1870, il disparut de la scène politique. Au mois d'octobre 1871, il fut élu membre du conseil général de l'Orne, et, quelque temps après, il remplaça M. Clément Duvernois comme directeur du journal bonapartiste l'*Ordre*. Soit dans ce journal, soit dans de petites brochures, M. Dugué de La Fauconnerie fit une active propagande en faveur du détestable régime auquel notre pays avait dû un long despotisme, la dilapidation de ses finances, l'invasion et le démembrement de son territoire. Il publia successivement : *Discours au conseil général de l'Orne* (1872, in-8°); *Où nous en sommes* (1873, in-18); les *Calomnies contre l'Empire*, *pari de* 25,000 *francs contre* 25,000 *sous* (1874, in-16); *Ce qu'a coûté le* 4 *septembre* (1875, in-fol.); *Si l'Empire revenait* (1875, in-8°); *Lettre de M. Dugué de La Fauconnerie* (1875, in-16); *A mes électeurs* (1876, in-32). Dans ces petits écrits, destinés à être répandus à profusion dans le peuple, il fit l'histoire à sa manière, travestissant complétement les faits et rejetant naturellement sur la République tous les méfaits de l'Empire. Sa brochure, les *Calomnies contre l'Empire*, eut un certain retentissement. On y trouvait des assertions telles que celles-ci : « Ceux qui ont voulu la guerre de 1870, ce sont les gens de l'opposition, qui, cherchant à tout prix un prétexte pour critiquer le gouvernement et pour tâcher de se faire une popularité en spéculant sur le patriotisme souvent aveugle des masses, parlaient sans cesse de la honte de Sadowa et de la nécessité d'une revanche. » On y lisait encore : « On sait que la grande majorité des républicains se compose de gens qui n'ont pas le sou et qui n'aiment pas à travailler pour se procurer l'argent qui leur manque. » Dans cette même brochure, il disait : « J'affirme que tous les documents que je publie sont exacts, et je défie tous les républicains de France de soutenir le contraire, en leur proposant à cet égard un pari de 25,000 francs contre 25,000 sous. Si un républicain veut relever ce défi et accepter ce pari, il lui suffit de le déclarer dans le premier journal venu. A partir de ce moment, le contrat existe, et c'est le public qui est juge. » M. Aristide Couteaux, connu sous le pseudonyme de Jacquillou, s'empressa de relever le défi et de réfuter les assertions de M. Dugué de La Fauconnerie dans une brochure intitulée : les *Traîtres*. Il termina en disant qu'il acceptait le pari et qu'il prenait pour juges du débat les élections du 20 février. « Mes 25,000 sous sont prêts, dit-il; je prie M. de La Fauconnerie de m'indiquer le jour où nous devrons déposer, lui ses 25,000 francs, moi mes 25,000 sous entre les mains du président de la chambre des notaires de Paris, qui, après les élections, les remettra au gagnant. » M. Dugué de La Fauconnerie battit en retraite, ajournant la solution du pari à une autre époque. « C'est au peuple tout entier, dit-il, qu'il faudra faire appel. » Aux élections du 20 février 1876, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans la 1re circonscription de Mortagne. Dans sa profession de foi, il déclara ne vouloir rien faire contre l'autorité du maréchal de Mac-Mahon; « mais, dit-il, le jour où les pouvoirs publics auront reconnu la nécessité de reviser la constitution, je demanderai l'appel au peuple. » Le premier tour de scrutin fut sans résultat. Au scrutin de ballottage (5 mars 1876), il fut élu député par 7,117 voix contre M. Abadie, républicain, et M. Leguay, se disant constitutionnel. A la Chambre, M. Dugué de La Fauconnerie a voté avec la minorité bonapartiste et n'a joué qu'un rôle des plus insignifiants. Il a voté, naturellement, le 19 juin 1877, pour le cabinet de Broglie-Fourtou, chargé de combattre les républicains. Après la dissolution de la Chambre, il fut réélu dans la 1re circonscription de Mortagne, par 7,552 suffrages.

***DUHAMEL** (Jean-Marie-Constant), mathématicien français. — Il est mort en 1872.

DUHAUPAS (Albert), organiste et compositeur français, né à Arras en 1832. Fils d'un organiste, il s'adonna de bonne heure à l'étude de la musique et de l'harmonie, puis il se rendit à Paris, où il suivit, de 1849 à 1851, les cours du Conservatoire et eut pour maître Marmontel. De retour dans sa ville natale, il devint organiste et maître de chapelle de la cathédrale. En 1854, la Société orphéonique d'Arras le choisit pour directeur. M. Duhaupas réorganisa cette société chantante qui, sous son habile direction, se plaça en peu d'années au premier rang des sociétés chorales. C'est ainsi qu'elle remporta les premiers prix aux concours de Clermont (1863), de Liége (1866), d'Amsterdam (1868), de Mons (1870), etc. En 1864, M. Duhaupas se rendit à Rome, où il fit remarquer son talent d'organiste à la réception de l'orgue de l'église de la Trinité-du-Mont. On lui doit un assez grand nombre de compositions musicales, des *Motets*, des *Chœurs*, une *Messe*, des *Chants d'église*, des *Morceaux pour le piano*, un *Album de romances*, etc.

DUILHÉ DE SAINT-PROJET (Marc-Antoine-Marie-François), écrivain français, né à Toulouse en 1822. Il entra au grand séminaire, fut ordonné prêtre en 1846, puis il professa la rhétorique et la philosophie au petit séminaire de sa ville natale jusqu'en 1858. L'année suivante, il fut nommé chanoine honoraire. A diverses reprises, l'abbé Duilhé prit part aux concours des Jeux floraux; il obtint des prix et fut élu mainteneur en 1857. Trois ans plus tard, il fonda la *Revue de l'année religieuse, politique, philosophique et littéraire*, qu'il dirigea jusqu'en 1865. En 1867, il publia la *Gazette du Languedoc*, journal légitimiste et clérical. L'abbé Duilhé fit à Toulouse, en 1869 et en 1870, des conférences sur les harmonies de la science et de la foi, dont il avait puisé l'idée dans l'ouvrage du cardinal Wiseman sur le même sujet. En 1870, il organisa un comité de se-

ceurs aux blessés, qui se transforma en 1871 en un comité destiné à venir en aide à l'enseignement clérical. Outre de nombreux articles, on lui doit : *Education théologique de Bossuet* (1859, in-8°) et *Des études religieuses en France depuis le* XVIII*e siècle jusqu'à nos jours* (1861, in-8°).

* **DUISBOURG**, ville de Prusse ; 30,000 hab.

DUITAGE s. m. (dui-ta-je — rad. *duite*). Disposition des duites, dans les manufactures de tissus.

DUJARDIN-BEAUMETZ (Georges), médecin français, né à Barcelone en 1833. Il étudia la médecine à Paris, devint interne en 1858, remporta le prix de l'Ecole pratique en 1861 et obtint un nouveau prix pour sa thèse de docteur, qu'il passa en 1862. M. Dujardin-Beaumetz devint chef de clinique de la Faculté en 1865, médecin de l'Exposition universelle en 1867 et médecin des hôpitaux en 1870. Pendant le siége de Paris, il fut attaché, comme chirurgien, au 84e bataillon de marche, et il obtint une citation à l'ordre du jour pour les soins qu'il prodigua aux blessés à la bataille de Montretout. En 1871, il fut décoré de la Légion d'honneur. M. Dujardin-Beaumetz est médecin de l'Ecole des ponts et chaussées et du ministère des travaux publics. Praticien distingué, il s'est fait connaître comme savant par la publication d'un assez grand nombre d'ouvrages et de mémoires, parmi lesquels nous citerons : *De l'ataxie locomotrice* (1862, in-8°) ; *Mémoire sur les troubles oculaires dans les maladies de la moelle épinière* (1868, in-8°) ; *Sur l'emploi du phosphore en médecine* (1868, in-8°) ; *De la myélite aiguë* (1872, in-8°) ; *Des applications externes de l'hydrate de chloral* (1873, in-8°) ; *Des kystes hydatiques* (1873, in-8°) ; *De la farine d'avoine* (1873, in-8°) ; *Recherches expérimentales sur les alcools par fermentation* (1875, in-8°) ; *Réflexions critiques sur l'emploi du fer dans le traitement de la chlorose* (1876, in-8°), etc.

DULACIE s. f. (du-la-si — de *Dulac*, n. pr.). Bot. Syn. de MOQUILÉE.

DULCIA LINQUIMUS ARVA (*Nous abandonnons nos champs chéris pour les champs cultivés par nos pères*). Hémistiche de Virgile (*Eglogue* Ire, v. 3) :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
Nos patriam fugimus....

Après la bataille de Philippes, Auguste avait donné pour récompense à ses soldats les biens des vaincus. Le petit domaine du père de Virgile fut enveloppé dans ce partage, mais le poète fut rapidement rétabli dans son domaine.

La première *Eglogue* est un chant de reconnaissance et de remercîment à Auguste. Mélibée, chassé de son patrimoine, raconte son malheur à Tityre, personnage allégorique qui n'est autre que le père de Virgile : « Assis à l'abri de ce hêtre touffu, tu essayes sur ton chalumeau des accords champêtres ; nous, nous abandonnons les champs paternels et les campagnes qui nous sont chères. »

« Il me semble que vous m'avez écrit que quelquefois la malheureuse nécessité de plaider vous arrachait au plaisir et à l'étude, c'est le cas où est Mme du Châtelet :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
Nos patriam fugimus....

Et pourquoi ? Pour plaider six ou sept ans en Brabant. »

VOLTAIRE.

« J'ai oublié de vous dire que je pars dans huit jours pour retourner en France. Hélas ouï *Dulcia linquimus arva* ! Et vous, fortuné Tityre, vous restez dans cette belle, cette admirable Italie ! Que j'envie votre sort ! »

DELÉCLUZE.

DULCITAMINE s. f. (dul-si-ta-mi-ne — de *dulcite*, et de *amine*). Chim. Alcaloïde formé par l'union de la dulcite à l'ammoniaque, avec élimination d'eau.

DU LOCLE (Henri-Joseph et Camille DU COMMUN). V. DU COMMUN DU LOCLE, dans ce *Supplément*.

* **DUMAINE** (Louis-François), artiste dramatique français. — En 1865, il succéda à M. Harmant comme directeur du théâtre de la Gaîté. Il n'en continua pas moins à jouer, et il remplit sur cette scène les grands premiers rôles, notamment dans *Jean La Poste, Bas-de-Cuir*, les *Treize* et la *Reine Margot*. En mai 1868, il céda sa direction à M. Koning. Dumaine ne se sépara point pour cela de la troupe de la Gaîté, où il créa des rôles dans la *Madone des Roses* et les *Orphelines de Venise*. En 1869, il passa à la Porte-Saint-Martin, où il joua avec succès dans le drame de Sardou, intitulé : *Patrie !* Cette même année, il prit, avec M. Billion, la direction de l'Ambigu, où il créa des rôles dans le *Dompteur*, de Demery, et la *Charmeuse*, de Touroude, et où il fit représenter pendant le siége les *Paysans lorrains* et les *Forgerons de Châteauchan*. Lors de l'insurrection du 18 mars 1871, Dumaine quitta Paris. Il se rendit à Genève, où il donna quelques représentations, puis il revint en France et fit une tournée en province. De retour à Paris, il prit un engagement au théâtre du Châtelet, où il reparut dans diverses reprises, notamment dans *Patrie !* le *Juif errant*, la *Maison du baigneur*. En 1873, il fut attaché au nouveau théâtre de la Porte-Saint-Martin, où depuis lors il n'a cessé de jouer. Parmi les pièces dans lesquelles a joué cet acteur aimé du public pour son talent souple et vigoureux, nous citerons *Marie Tudor*, de Victor Hugo ; *Libres*, de Gondinet ; *Don Juan d'Autriche*, de Casimir Delavigne ; *Coq Hardi*, de Davyl, et en dernier lieu les *Exilés*, de Nus (1877).

* **DUMARESQ** (Armand), peintre français. — Depuis 1865, il a exposé les tableaux suivants : *Charge de cuirassiers à Eylau*, portrait de *M. B...* et deux aquarelles ; *Chasseurs à pied en tirailleurs*, *Transport de blessés sur des caceles* (1866) ; *Portrait du baron R...* et une aquarelle, *Charge de cuirassiers* (1867) ; *Retour de l'île d'Elbe* (1868) ; la *Veille d'Austerlitz*, le *Lendemain de Solférino* (1869) ; *Défense de Saint-Quentin* (1872) ; *Signature de l'acte d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique* (1873) : *Un conseil de guerre au bivouac*, l'*Espion* (1874) : *Reddition de Yorktown le* 18 *octobre* 1781, *Portrait de M. C. Cuching*, *Hussard Chamborand*, *Uhlan prussien*, aquarelle (1875), etc. M. Armand Dumaresq a été décoré de la Légion d'honneur en 1867.

* **DUMAS** (Alexandre), romancier et auteur dramatique. — Le célèbre romancier était mort loin de Paris, au cours même de ces événements désastreux qui s'abattaient alors sur la France (5 décembre 1870), il n'avait pu lui être fait des obsèques solennelles. Elles eurent lieu au mois de février 1871, à Villers-Cotterets, ville natale d'Alexandre Dumas, où le corps avait été ramené. Un certain nombre de discours furent prononcés sur sa tombe. Nous extrairons de celui de M. Em. Gonzalès, qui parlait au nom de la Société des gens de lettres, les passages suivants, relatifs aux derniers moments du romancier :

« Si jamais écrivain mérita des funérailles publiques, c'est Alexandre Dumas, qu'un cortége de cent mille amis inconnus eût accompagné au dernier asile. Mais, à l'heure étrange, cet homme de lettres, dont la vie avait été un rayon, une gaieté, un bruit incessant, s'est éteint dans l'isolement des ténèbres et dans le silence. Il est des êtres privilégiés qui savent choisir leur heure pour mourir, comme ces philosophes de l'empire romain qui s'ouvraient les veines avec grâce. Alexandre Dumas manqua au grand romancier qui reçoit aujourd'hui notre adieu. La France, surprise, effarée, en plein épouvantement d'une sécurité trompeuse, voyait avec stupeur couler son sang. Il nous semblait à tous que ses bras étaient garrottés par des liens invisibles, que le sol sacré s'éboulait sous le pas de ses régiments éparpillés et que les armes se brisaient dans ses mains. Etait-ce un rêve effroyable ? était-ce une réalité fabuleuse ? Enigme oppressait nos cœurs. Hélas ! nous prenions brouillards de décembre, les fourriers allemands devaient, dans quelques heures, marquer la craie sur la porte de la maison de l'asile filial où Dumas, cet éclair radieux, cet écho sonore de notre jeunesse, s'affaissait dans une morne torpeur. Son intelligence si vive, si alerte, si inépuisable se tarissait tout à coup, comme ces sources desséchées par le simoun. Envions son bonheur, messieurs. Ce pas lourd de l'Allemand, Dumas ne l'entendit pas ; ses yeux, qui s'éteignaient, ne virent pas la marque de l'ennemi tacher la porte de son dernier logis. Dieu lui accorda cette suprême faveur d'échapper par une agonie à l'aspect de l'agonie de la France. »

M. Amédée Achard a, d'autre part, raconté avec plus de détails les derniers jours de la vie d'Alexandre Dumas : « Echoué dans la solitude et le silence de Puits, dit-il, chez son fils, qui a eu pour ce père illustre toute la tendresse et tous les soins qu'on aurait pour un enfant bien-aimé, en face de la mer, il éprouvait un besoin absolu, un besoin sans limite, le besoin du repos. Le colosse avait tout donné. Sa mémoire était sereine et claire. De sa longue vie si pleine, il se rappelait tout, si ce n'est lui, de qui il ne parlait jamais. Peut-être, dans la quiétude de ses rêves, entouré d'enfants qui l'aimaient et d'une famille qui lui faisait connaître les douceurs de la vie intime et les grâces du foyer, voyait-il un Dumas courbé sur le pupitre, qui lui produisait l'effet d'une ombre. Jusqu'à la dernière minute, il a eu des mots charmants, où toute la grâce et toute la poésie de son esprit se révélaient. Il aimait beaucoup les enfants de son fils qui jouaient avec lui et autour de lui. Un jour, après avoir agité un jeu de dominos avec eux, l'heure du sommeil étant venue : « Il faudrait, dit-il, donner quelque chose à ces » enfants quand ils viennent s'amuser avec » moi, car ce doit être bien ennuyeux. » Une autre fois, sa fille lui ayant raconté qu'une femme de chambre russe, qui s'était prise d'affection pour ce grand malade, toujours souriant et doux, le trouvait beau : « Pousse-» la dans cette idée, » répondit Alexandre Dumas avec cet air de gaieté qui éclairait son visage. Un dernier mot peindra mieux le charme de cet esprit dont la saveur n'était pas épuisée, malgré les fleurs et les fruits prodigués. Il y a dans la grande maison de Puits une jeune fille dont la grâce svelte et la sereine et chaste élégance rappellent les vierges que le pinceau du Pérugin a couronnées d'un nimbe d'or et vêtues de longues robes traînantes. Alexandre Dumas l'entourait d'une politesse respectueuse. Un jour, et c'était peu de jours avant le dernier, pendant qu'il sommeillait, elle entre, et, le voyant endormi, elle se retire. Il ouvre les yeux et demande qui est là ? On la nomme. « Qu'elle » entre. — Tu l'aimes donc bien, cette jeune » fille ? — Je la connais à peine, mais les » jeunes filles, c'est la lumière ! »

» Le géant qui s'en allait causait un soir avec son fils des choses du temps passé. Et il n'avait rien oublié. « As-tu envie de tra-» vailler ? lui demanda tout à coup Alexandre. » — Oh ! non, s'écria le père. Et il y avait dans ces deux syllabes, qui partirent comme une balle, l'intonation d'un homme à qui son souvenir rappelle quarante années d'un labeur incessant. C'était le cri du bûcheron qui a laissé tomber sa cognée.

» Alexandre Dumas est mort le lundi 5 décembre à dix heures du soir. On pourrait presque dire qu'il s'est endormi, car la sonffrance, qui visite tant d'hommes à leur heure dernière, ne l'a même pas effleuré ; mais déjà on prévoyait sa fin. Il avait voulu se coucher le lundi précédent au milieu de la journée, et depuis lors il n'avait pu se lever. Le sommeil était presque continuel. On aurait pu croire que son esprit, toujours debout, à son tour se couchait. Mais quand on lui parlait, il répondait clairement et en souriant encore. Il n'a commencé à devenir silencieux que le samedi. Il semblait ne se réveiller que quelques fois, toujours avec ce même sourire bon que tout le monde lui a connu et qui ne s'est jamais altéré : il a fallu la mort pour l'effacer de ses lèvres.

Depuis la mort d'Alexandre Dumas, on a joué de lui une comédie en cinq actes, écrite depuis une vingtaine d'années et qui n'avait pas été représentée, *Jeunesse de Louis XIV* (théâtre de l'Odéon, mars 1874). Cette pièce, que M. Alexandre Dumas fils avait remaniée relativis aux derniers moments du romancier, est pleine de scènes, d'un grand succès. Dumas l'avait entrefois écrite en quelques jours, à la suite d'une gageure, pour le Théâtre-Français, qui ne la reçut qu'après correction et l'offrit à Rachel, qui la refusa. Il a aussi édité un livre qu'il avait complétement achevé dans ses dernières années, et qui était en quelque sorte son œuvre de prédilection, le *Grand dictionnaire de cuisine* (1872, in-8°). « Je veux, disait-il souvent, clore mon œuvre littéraire de cinq cents volumes par un livre de cuisine, où, en faisant la part des traditions, justifiées d'ailleurs, du romancier d'exceller dans l'art illustré par Carême ; ses romans, ses *Impressions de voyage*, ses *Mémoires* surtout étonnement d'anecdotes et de hauts faits culinaires sur ce qu'il avait faire, la casserole à la main. C'est dans le cours de l'année 1869 qu'il écrivit le *Grand dictionnaire de cuisine*, et en 1870 il avait livré le manuscrit à l'éditeur Alphonse Lemerre ; les événements de la guerre retardèrent l'impression. L'ouvrage, dédié à Victor Hugo, typographique est irréprochable, a formé un gros volume de 1200 pages ; c'est en même temps un manuel pratique pour toutes les tables et un recueil de faits, d'anecdotes et de souvenirs de voyages, où Alexandre Dumas a prodigué sa bonne humeur habituelle.

* **DUMAS** fils (Alexandre). — Par une singulière coïncidence, la biographie que nous donnâmes de M. Dumas fils au tome VII du *Grand Dictionnaire* s'arrête, avec les *Idées de Mme Aubray* et l'*Affaire Clémenceau*, juste à la fin de la première période de sa carrière littéraire. Les œuvres qui suivirent et que nous avons à relater différent notablement de celles dont nous avons rendu compte ; elles marquent des tendances tout à fait nouvelles, dont le point saillant est un mysticisme vague assez imprévu chez l'auteur de la *Dame aux camélias* et du *Demi-Monde*. Ces tendances commençaient à s'accentuer dans les préfaces dont M. Alexandre Dumas fils a accompagné la réimpression de son *Théâtre* (1868-1870, 4 vol. in-12), et si elles causaient l'absence de la première pièce donnée par lui après la guerre franco-allemande, la *Visite de noce* (théâtre du Gymnase, octobre 1871), simple petite comédie en un acte sur un sujet très-scabreux, elles se manifestent pleinement et parfois ennuyeusement dans la *Princesse Georges*, drame en trois actes (Gymnase, décembre, 1871), et surtout dans la *Femme de Claude*, autre drame en trois actes joué au même théâtre (janvier 1873). Lui qui auparavant marchait à la tête des auteurs dramatiques contemporains, parmi ceux qui s'appuient le plus sur l'observation et sur la réalité, il a mérité dans ces deux pièces que M. Francisque Sarcey lui adressât ce jugement sévère : « Alexandre Dumas est un illuminé qui vit enfermé dans ses rêves, prenant les hallucinations d'un cerveau surchauffé de mysticisme pour des réalités vivantes, les transportant à la scène et se flattant de les imposer au public. Il lui reste assez de force d'esprit et de bon sens pour savoir que ces fantômes ne feront pas illusion à la foule, qu'ils la choqueront même et l'irriteront contre l'œuvre. Mais il se plaît à ce combat qui lui atteste sa prodigieuse autorité sur les esprits. Il semble qu'il se dise : Je sais bien que ce que je vais te dire va étonner ton jugement, déconcerter toutes tes idées reçues, te faire sauter en ta stalle de surprise ou d'indignation ; mais j'aime précisément à triompher de tous les préjugés. Dumas se frotte les mains quand, de son imagination surexcitée de la table tournante qui tourbillonne en sa tête et qu'il consulte avant d'écrire, il a tiré quelque monstre de passion horrible et que, public de douze cents personnes, il se dit qu'il n'en finira pas moins par mater la révolte de leur bon sens. » Il s'est trompé, car le public des autres, se sont tenus prêts à les sauver, sans récriminations et sans espérances. » Cette page est une des plus sensées et des plus spirituelles qu'ait écrites M. Alexandre Dumas fils ; par malheur, il n'a fait que suivre d'un tas de considérations incohérentes et d'un exposé politique des plus naïvement trompé. Nous détacherons de la réponse de M. le comte d'Haussonville le passage où il raille le récipiendaire de ses nouvelles prétentions à la mbrale et de ses préceptes féroces sur l'adultère : « Je ne déteste pas la morale, lui dit-il, je consens même à la prendre à petites doses, mais j'entends qu'on me la serve en son lieu et place, et je compte sur vous, monsieur, pour vous retourner au besoin avec moi contre les maladroits qui, sous prétexte d'innovation, s'aviseraient de transporter le sermon sur le théâtre. Il semble, d'ailleurs, que vous n'avez pas eu longtemps confiance dans l'indulgence comme moyen de mener à bonne fin la croisade que vous avez entreprise contre les atteintes portées à la foi conjugale. Le revirement chez vous a été soudain et complet. On dirait l'indignation d'un législateur ulcéré de ce que l'on n'a pas observé ses préceptes et qui prend la résolution de les appuyer, puisqu'il le faut, par les châtiments les plus sévères. Dans l'*Affaire Clémenceau*, dans la *Femme de Claude*, vous avez décidément rompu avec le texte de l'Evangile et avec la miséricorde pour la femme adultère. Vous êtes devenu sans pitié pour elle. Tous les moyens vous sont bons pour punir les épouses infidèles. Qu'elles se mêlent de politique, témoin cette fille contante la nouvelle traduction du *Faust* de Goethe avait paru tout à fait puérile. Il y jugeait Goethe et son chef-d'œuvre de très-haut, tout en avouant ne pas savoir l'allemand, et, dans la discussions ; il donnait même la recette pour faire un *Faust*, comme on fait un lapin sauté à l'aide de la fameuse recette de cuisine. Voici la recette : « Vous prenez une vieille légende usée et rebattue, comme le sont celles du Juif errant et de Polichinelle, au point qu'elles se servent, plus qu'aux théâtres de marionnettes ; vous prenez ensuite dans la *Gazette des tribunaux* un des crimes les plus fréquemment « appelés d'Ancre assises, celui d'une fille qui a tué son enfant après son séducteur l'a abandonnée ; vous utilisez pour cette partie-là vos souvenirs de jeunesse, vous en tout le cœur, vous faites un chef-d'œuvre. Ce n'est pas plus difficile que cela. Seulement, il y a une condition essentielle et indispensable : il faut être un homme de génie. C'est aux pieds de cette condition que devient trop difficile. »

Depuis sa réception à l'Académie, M. A. Dumas fils a donné la comédie de l'*Etranger*, où il ne s'est amendé qu'à moitié, malgré les excellents conseils de M. d'Haussonville. Bien loin de se tourner contre ceux qui transportent le sermon au théâtre, comme il lui avait paternellement tant conseillé de faire, car il est celui qui prêche le plus sur la scène, il a continué de suivre cette voie fâcheuse où tous ses vrais amis ont déploré de le voir s'engager.

Dumas fils (PORTRAITS D'ALEXANDRE), par L. Boulanger, Dubufe, Meissonier et Carpeaux. L'auteur de la *Dame aux camélias* est un grand amateur d'œuvres d'art et il est lié avec les artistes les plus renommés de notre temps. Aussi la postérité ne court-elle pas le risque de manquer de portraits de cet écrivain. Indépendamment de nombreuses gravures, lithographies et photographies qui lui ont été consacrées par les journaux illustrés et par la spéculation, il y a de lui des portraits peints et sculptés qui méritent d'être décrits dans ce *Dictionnaire* à titre d'œuvres d'art remarquables. L'un des premiers en date est celui qui a été peint par Louis Boulanger et qui a figuré au Salon de 1859. Voici ce qu'en a dit Alexandre Dumas père dans une de ses lettres sur le *Salon de* 1859, adressées à l'*Indépendance belge* : « Louis Boulanger est non-seulement un peintre d'un talent vivant, mais encore un artiste letré, érudit, accessible au beau, sous quelque forme qu'il se présente à lui. Ainsi dans le portrait d'Alexandre, fort ressemblant du reste, car cet esprit d'une si robuste gaieté apparente a parfois ses moments de rêve, sinon de tristesse, et l'artiste l'a pris dans un de ces moments-là ; ainsi, dans le portrait d'Alexandre, Louis Boulanger a mis une tout autre exécution que dans le mien ; il a compris non-seulement l'organisation mélancolique, mais encore le talent sérieux, un peu misanthrope d'Alexandre. Il l'a fait assis dans son cabinet, réfléchi, son regard perdu, non pas dans l'espace, mais dans sa propre pensée. L'exécution est plus calme, plus cherchée, plus fine ; le modèle, moins en dehors que moi, ne se présentait pas aussi franchement à ses yeux. » Cette appréciation n'est-elle pas charmante ? Et n'est-il pas intéressant de voir avec quelle finesse, avec quelle sûreté le père définit le caractère du fils ?

Au Salon de 1873 a paru un portrait de M. Alex. Dumas fils, peint par M. Edouard Dubufe. L'écrivain est représenté accoudé sur son bureau, la main droite posée sur un papier et tenant une plume, le regard fixé sur le spectateur. L'attitude est bonne, l'expression a de la sincérité et de la simplicité ; mais l'ensemble a quelque chose de vulgaire et de banal, qu'on regrette de rencontrer dans le portrait d'un homme célèbre. « M. Dubufe a rendu avec vérité l'aspect journalier de son modèle, a dit M. Charles Garnier ; mais il n'a pas rendu complétement la physionomie conventionnelle d'Alexandre Dumas. Un M. Dumas quelconque peut bien avoir les traits qu'il lui plaire ; mais Alexandre Dumas fils n'est pas tout à fait libre de sa figure ; on veut y trouver inscrits son esprit, sa causticité, ses mots, ses idées et même ses paradoxes, car ce qu'on veut de lui ce n'est pas un portrait de famille ; sans cela, on se contenterait d'acheter sa photographie. » M. Edmond About s'est élevé contre cette tendance à rechercher dans le portrait d'un homme célèbre un caractère conventionnel : « Dumas fils, tel que nous le montre M. Dubufe, a provoqué un certain étonnement dans cette fraction du public qui juge, de parti pris, tous les contemporains célèbres et qui veut les astreindre à se couler eux-mêmes dans un moule préconçu. J'entends encore les réflexions d'une belle dame qui, devant le portrait, disait à sa voisine : « C'est charmant, mais Dubufe a-t-il camoté le scélérat. » Eh ! madame, c'est qu'il connaît l'homme ; c'est qu'il l'aime et l'estime ; c'est qu'il a eu le temps d'apprécier en lui le brave homme, l'excellent père, l'ami sûr, l'être bienveillant et généreux, qui, par une pudeur exagérée et presque maladive, cache les plus précieux mérites de son âme à la grossière curiosité du public. Ceux qui nous jugent sans nous connaître cherchent dans ce portrait un sceptique légèrement envenimé de cynisme ; ils n'y trouvent qu'un patient et digne travailleur, un observateur éveillé, mais grave, tendre et sentimental à se faire heurter jusqu'à friser le scepticisme. Cette révélation, qu'ils auraient pu rencontrer dans les derniers ouvrages de Dumas, les étonne et les scandalise ; tant pis pour eux ! le portrait de Dubufe est Alexandre lui-même. »

Un petit tableau, portant cette courte inscription : A Dumas ami Alexandre Dumas, de Meissonier, » a paru au Salon de 1877. Meissonier a représenté son ami Dumas assis, le bras droit appuyé sur une table de vieux chêne où sont entassés des livres à tranche rouge, des brochures, des esquisses de tableaux, les jambes croisées, les mains jointes, la tête penchée en arrière, les yeux fixés sur le spectateur. « Ce portrait, a dit M. Clarétie, offre un intérêt particulier en ce que c'est une œuvre d'une intimité voulue, cherchée, destinée à un ami intime. M. Meissonier a évidemment apporté à cette œuvre tout le soin dont sa nature de peintre est capable. Dioms franchement que ce portrait n'est pas réussi. Et tout d'abord, il manque de la qualité première pour un portrait : la tête y est sacrifiée. Les moulures de la table sur laquelle s'appuie Dumas, les pieds du fauteuil sur lequel il est assis ont autant et plus d'importance, sont traités avec un amour plus grand peut-être que la physionomie même du modèle que Meissonier avait devant lui. Puisqu'il s'agit du portrait d'un maître en l'art du théâtre, cette œuvre délicate et curieuse ne fait songer à une pièce dont les scènes accessoires auraient plus de relief que la grande scène décisive pour laquelle la comédie aurait été écrite. M. Meissonier a vieilli M. Dumas. Il n'a pas saisi ce sourire incisif, aiguisé, inquiétant, qui arque ses lèvres. Il a imposé à cette physionomie si vivante un calme plein de froideur. La pose même, cette pose renversée et accoudée, forçait l'artiste à mettre au second plan le visage et appelait immédiatement le regard sur les jambes croisées et sur les bottines nécessairement grossies comme dans une épreuve photographique. Il y a sans nul doute, ai-je besoin de le dire, des qualités de premier ordre dans une telle œuvre. Le regard tombant des prunelles bleues, à demi voilées par des paupières lourdes, est singulièrement vivant, quoique, je le répète, un peu glacé. » Très-fine et très-habile sous le rapport de l'exécution, ainsi que M. Claretie le reconnaît, l'œuvre de M. Meissonier n'est pas aussi dépourvue de signification que ce critique le prétend. On peut regretter que certains accessoires soient traités avec trop de soin, mais la figure de M. Dumas n'en est pas moins très-expressive.

Le portrait le plus vivant qui ait été fait de M. Dumas fils est certainement le buste en marbre sculpté par Carpeaux : l'écrivain est représenté en costume négligé, paletot rejeté en arrière, grand col de chemise rabattu, cravate nouée à la Colin ; il a les cheveux en broussaille et retourne la tête vers l'épaule droite, par un mouvement plein de vivacité ; ses yeux, aux paupières fatiguées, ont une expression très-pénétrante ; un sourire dédaigneux et railleur glisse de ses lèvres, qu'ombragent des moustaches à la hussarde. Ce buste a été exposé au Salon de 1874.

* **DUMAS** (Jean-Baptiste), un des plus illustres chimistes du XIXe siècle. — Elu, le 16 décembre 1875, membre de l'Académie française à la place de M. Guizot, il prononça, le 1er juin 1876, son discours de réception, auquel M. Saint-René Taillandier avait été chargé de répondre. Dans ce discours, M. Dumas s'attacha à combattre le matérialisme, glorifia l'autorité de la foi et voulut marquer à la science ses limites. Dans ces dernières années, ce savant s'est très-heureusement occupé des moyens d'arrêter la marche envahissante du phylloxera, qui cause de si grands ravages dans nos vignobles. Il a préconisé, en 1874, l'emploi du sulfo-carbonate de potassium, dont la décomposition, sous l'influence de l'eau et d'un acide quelconque, produit d'un côté des vapeurs toxiques pour l'insecte, d'autre part de la potasse très-favorable à la vigne. Comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, M. Dumas a prononcé des éloges dont plusieurs sont fort remarquables. Tels sont ceux de Michel Faraday de Jules Pelouze, d'Auguste de La Rive d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, etc. Très-fréquemment, il est intervenu dans les discussions de cette Académie, mais il a très-peu écrit. Nous citerons de lui : les *Allopathes et les homœopathes devant le Sénat*, discours (1865, in-18) ; *Enquête sur les engrais* (1868, in-16) ; *Mémoire sur les moyens de combattre l'invasion du phylloxera* (1874, in-4°).

* **DUMAS** (Michel), peintre français. — Depuis 1866, cet artiste n'a exposé que quelques portraits et, en 1872, une *Tentation de Jésus-Christ*, œuvre sévère, bien étudiée, mais qui attira peu l'attention.

DUMAS (Marie), actrice française, née à Lyon en 1846. Fille d'un honorable négociant de Lyon, elle reçut une éducation excellente et manifesta de bonne heure une vive intelligence et un caractère plein de originalité. Mlle Marie Dumas était toute jeune encore lorsqu'elle perdit son père. Ce malheur fut suivi pour elle de revers de fortune. Restée seule avec sa mère, elle la poussa à se distraire de ses chagrins en assistant à des représentations théâtrales, qui frappèrent vivement son imagination. Ainsi fut passionnée pour l'art dramatique, elle résolut de suivre la carrière du théâtre. Sa mère, étonnée et les scandalisa ; tant pis pour eux ! le portrait de Dubufe est Alexandre lui-même. »

Un petit tableau, portant cette courte inscription : A Dumas ami Alexandre Dumas, de Meissonier, » a paru au Salon de 1877. Meissonier a représenté son ami Dumas assis, le bras droit appuyé sur une table de vieux chêne où sont entassés des livres à tranche rouge, des brochures, des esquisses de tableaux, les jambes croisées, les mains jointes, la tête penchée en arrière, les yeux fixés sur le spectateur. « Ce portrait, a dit M. Claretie, offre un intérêt particulier en ce que c'est une œuvre d'une intimité voulue, cherchée, destinée à un ami intime. M. Meissonier a évidemment apporté à cette œuvre tout le soin dont sa nature de peintre est capable. Dioms franchement que ce portrait n'est pas réussi. Et tout d'abord, il manque de la qualité première pour un portrait : la tête y est sacrifiée. Les moulures de la table sur laquelle s'appuie Dumas, les pieds du fauteuil sur lequel il est assis ont autant et plus d'importance, sont traités avec un amour plus grand peut-être que la physionomie même du modèle que Meissonier avait devant lui. Puisqu'il s'agit du portrait d'un maître en l'art du théâtre, cette œuvre délicate et curieuse ne fait songer à une pièce dont les scènes accessoires auraient plus de relief que la grande scène décisive pour laquelle la comédie aurait été écrite. M. Meissonier a vieilli M. Dumas. Il n'a pas saisi ce sourire incisif, aiguisé, inquiétant, qui arque ses lèvres. Il a imposé à cette physionomie si vivante un calme plein de froideur. La pose même, cette pose renversée et accoudée, forçait l'artiste à mettre au second plan le visage et appelait immédiatement le regard sur les jambes croisées et sur les bottines nécessairement grossies comme dans une épreuve photographique. Il y a sans nul doute, ai-je besoin de le dire, des qualités de premier ordre dans une telle œuvre. Le regard tombant des prunelles bleues, à demi voilées par des paupières lourdes, est singulièrement vivant, quoique, je le répète, un peu glacé. » Très-fine et très-habile sous le rapport de l'exécution, ainsi que M. Claretie le reconnaît, l'œuvre de M. Meissonier n'est pas aussi dépourvue de signification que ce critique le prétend. On peut regretter que certains accessoires soient traités avec trop de soin, mais la figure de M. Dumas n'en est pas moins très-expressive.

Le portrait le plus vivant qui ait été fait de M. Dumas fils est certainement le buste en marbre sculpté par Carpeaux : l'écrivain est représenté en costume négligé, paletot rejeté en arrière, grand col de chemise rabattu, cravate nouée à la Colin ; il a les cheveux en broussaille et retourne la tête vers l'épaule droite, par un mouvement plein de vivacité ; ses yeux, aux paupières fatiguées, ont une expression très-pénétrante ; un sourire dédaigneux et railleur glisse de ses lèvres, qu'ombragent des moustaches à la hussarde. Ce buste a été exposé au Salon de 1874.